



Konferenz der kantonalen Geoinformations- und Katasterstellen
Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre
Conferenza dei servizi cantonali per la Geoinformazione e del Catasto
Conferenza dals posts chantunals da Geoinformaziun e Cataster

Lignes directrices 2022 - 2025



avancer ensemble

Version

V1.0 Version définitive

1. But

Les présentes lignes directrices de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC) définissent les axes de développement majeurs de la Conférence pour les quatre années à venir, puis précisent les objectifs poursuivis et la forme de collaboration retenue pour les aborder. Les lignes directrices fixent le cadre dans lequel l'action de la Conférence, de ses diverses instances et de ses différents groupes de travail, doit s'inscrire et servent également de guides aux plans d'action périodiques et des actions qui en découlent.

L'assemblée générale de la CGC a adopté les lignes directrices le 1^{er} février 2022 conformément aux dispositions de l'article 8 alinéa 1 lettre c des statuts. La DTAP les a également approuvées lors de son assemblée plénière du 4 mars 2022.

2. Contexte de départ

La CGC est issue de la fusion des deux conférences que sont CadastreSuisse et la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO). Elle a été instituée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) en date du 1^{er} janvier 2021 comme une collectivité de droit public à capacité juridique limitée. Elle vise à traiter des tâches supracantoniales dans le domaine de la géoinformation et du cadastre, à trouver des solutions optimales pour les cantons, et le cas échéant, à les mettre en œuvre.

3. Devise

Les tâches de la CGC et l'environnement dans lequel elle s'inscrit ont déjà été traités avant la fusion, puis à nouveau de manière intensive durant les workshops et finalement lors des discussions ayant précédé sa création. Elles sont abordées aux articles 2 « Objectif et domaines de spécialité » et 3 « Tâches » des statuts. Les tâches principales de la CGC et son orientation ont été confirmées dans le cadre de l'élaboration des présentes lignes directrices. Le cœur du mandat actuel de la CGC est résumé par la devise suivante:

La Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre

- coordonne les tâches communes aux cantons dans le domaine de la géoinformation,
- harmonise entre eux les intérêts supérieurs des cantons en lien avec la géoinformation,
- représente les intérêts des cantons dans les domaines de spécialité que sont la géoinformation et le cadastre,
- encourage des solutions communes innovantes, y compris auprès de tous les niveaux de l'Etat et au-delà des limites de l'administration publique,
- veille ainsi à une mise à disposition des géodonnées, à la fois simple et accessible,
- et soutient la transformation numérique par ces contributions concrètes.

En quelques mots, voici la nouvelle devise de la CGC :

«avancer ensemble»

4. Principes de base

La CGC fonde son action au quotidien sur un certain nombre de principes de base. Ce socle de valeurs est récapitulé ci-dessous et indique COMMENT la collaboration doit fonctionner. Les membres ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de la CGC s'engagent à agir conformément à ces valeurs :

Egalité	Nous encourageons l'échange entre les domaines de spécialité et accordons une importance égale aux intérêts de chacun d'entre eux.
Respect	Nous tenons compte des différences régionales et soutenons la diversité linguistique.
Transparence	Nous communiquons et agissons de manière transparente, en temps utile et de manière ciblée.
Collaboration	Nous visons une collaboration constructive et entretenons un échange constant de connaissances et d'informations.
Pérennité	Nous agissons avec clairvoyance et veillons à en tirer un bénéfice à long terme, en misant sur des solutions bien pensées et répondant à des normes reconnues.
Actualité	Nous recourons à des technologies et procédures actuelles en tenant compte de l'évolution des besoins de nos parties prenantes.
Équité	Nous prônons une approche moderne, respectueuse, équitable ainsi qu'une égalité conséquente.
Agilité	Nous avons des lignes directrices définies dans lesquelles nous savons évoluer de manière dynamique et agile, dans le sens des objectifs communs.

5. Champs d'action et objectifs stratégiques

L'analyse interne et l'analyse du contexte conduites dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices ont montré que le développement stratégique de la CGC doit se poursuivre dans cinq champs d'action centraux : « Organisation interne », « Coordination et réseau », « Géodonnées de la CGC », « Infrastructure intercantonale » et « Géofutur (développement et innovation) ». La formulation concrète des champs d'action a suscité bien des discussions et des controverses, raison pour laquelle des désignations descriptives ont finalement été retenues. Les objectifs stratégiques prescrivent CE qui doit être atteint dans le champ d'action considéré.

Organisation interne



Des thèmes généraux relatifs à l'organisation et à la stratégie d'ensemble de la Conférence sont traités dans le cadre du champ d'action « Organisation interne ». Les développements induits et les modalités d'exécution des tâches relèvent également de ce champ d'action.

O1: Conforter centre opérationnel en tant que base et épine dorsale de la CGC.

Le centre opérationnel aide la CGC à atteindre ses objectifs stratégiques en faisant preuve d'autonomie. Il est un interlocuteur compétent, fiable et vigilant pour tous les membres. Les services qu'il fournit déchargent les membres des tâches opérationnelles qu'ils ont en commun.

O2: Garantir une organisation d'ensemble efficiente avec des circuits de décision raccourcis.

Les diverses instances mises en place par le comité directeur de la CGC ont des compétences décisionnelles importantes afin de pouvoir trancher rapidement à leur niveau, dans le respect du principe de subsidiarité. Elles se fondent dans ce cadre sur les prescriptions stratégiques communes et sur les plans d'action bâtis à partir d'elles.

O3: Établir une culture ouverte, apte à réagir activement aux changements.

Un échange intense d'informations, d'idées et de connaissances techniques est assuré entre les membres et les instances. Cela permet d'identifier rapidement des modifications et des développements touchant l'organisation elle-même ou son environnement direct, puis de procéder aux ajustements requis.

O4: Respecter la diversité des membres, s'en servir et l'intégrer.

La CGC réunit plusieurs domaines de spécialité, mais aussi des cultures et des régions linguistiques différentes, avec à chaque fois des arrière-plans et des priorités distinctes. La CGC a pleinement conscience de cette diversité et veille à ce que tous les domaines de spécialité et toutes les régions soient impliqués au même titre.

O5: Garantir l'indépendance de la CGC à long terme.

La CGC garantit la conservation de son indépendance financière et de sa liberté d'action, malgré l'importance croissante prise par les moyens de tiers et les mandats de prestation dans son budget. Les tâches clés doivent notamment être financées par des moyens propres aux cantons (contributions des membres, mandat de la DTAP). Une grande indépendance permet à la CGC de réagir avec davantage de souplesse aux modifications des besoins de la population et de l'administration. Elle lui permet aussi d'assurer la représentation des intérêts des cantons à l'abri de toute ambiguïté.

O6: Utiliser les ressources disponibles pour en faire un usage ciblé et efficace.

Une gestion professionnelle des projets et du portefeuille de projets ainsi qu'une planification stratégique garantissent une utilisation optimale des fonds propres et leur répartition en fonction des priorités. La priorité est accordée aux projets répertoriés dans les plans d'action, qui sont sources de bénéfices à long terme pour les membres et qui sont finançables. Les membres prennent une part active à l'exécution des tâches.

Coordination et réseau



Le champ d'action « Coordination et réseau » vise à garantir l'échange entre les membres comme entre les différentes instances de la CGC ainsi que la coordination des géodonnées de base avec les conférences spécialisées des cantons et d'autres partenaires d'envergure nationale.

C1: Concilier les intérêts des cantons et élaborer des propositions de solutions.

La CGC recueille et concilie les intérêts des cantons, puis élabore des propositions de solutions adaptées, forte de ses compétences spécialisées. Grâce à une remontée d'informations efficace, elle peut s'exprimer au nom de la géoinformation intercantonale, dès lors qu'une prise de position est sollicitée.

C2: Etre une interlocutrice reconnue pour la Confédération, les conférences intercantionales et les tiers.

Avec sa solide expertise dans chacun des domaines de spécialité et en matière de géoinformation, la CGC est une conférence spécialisée fiable et interconnectée. En interne, la CGC est l'interlocutrice privilégiée de ses membres, comprenant leurs demandes et se faisant le porte-voix de leurs intérêts. Vis-à-vis de l'extérieur, la CGC est une interlocutrice compétente.

C3: S'appuyer sur la DTAP en tant que partenaire politique fort.

La CGC s'appuie sur le mandat de prestations et le lien avec la DTAP pour pouvoir agir au nom des cantons en fonction des niveaux et des compétences. A l'inverse, la CGC met son expertise en matière de géoinformation au service de la DTAP, dès lors qu'elle peut faciliter la prise d'une décision politique. L'échange avec la direction de la DTAP et sa commission d'accompagnement de la géoinformation est garanti dans ce but.

C4: Coorganiser la mise en œuvre de stratégie suisse pour la géoinformation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation, la CGC fédère les intérêts des cantons et les fait valoir au nom de la DTAP. Elle coorganise la mise en œuvre en partenariat avec la Confédération et au bénéfice de toutes les parties

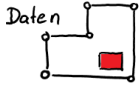
C5: Apporter son expérience pour les thèmes et les projets liés au passage au numérique.

L'importance des géodonnées augmente notamment avec la transformation numérique. L'expérience acquise par les membres dans les domaines de la saisie, du traitement, de la gestion, de la publication et de la coordination de géodonnées leur a conféré des compétences qui se révèlent à la fois pertinentes et utiles dans le cadre de la transformation numérique. La CGC met ces connaissances à profit dans des projets globaux de numérisation et s'engage pour des solutions compatibles.

C6: Prendre une part active à la structuration des géodonnées de base et accompagner les communautés d'informations spécialisées

Les communautés d'informations spécialisées ont besoin du soutien de la CGC pour la concrétisation, la modélisation, la saisie et la mise à disposition des géodonnées de base exigées par le droit fédéral. La CGC prend cette tâche en charge et veille à ce que les modèles soient faciles à utiliser et à être mis en œuvre, à ce qu'ils soient adaptés de manière judicieuse, à ce qu'ils soient harmonisés au mieux et à ce qu'ils soient mis à disposition dans des délais prioritaires.

Géodonnées de la CGC



Le champ d'action « Géodonnées de la CGC » couvre la maintenance et la poursuite du développement des géodonnées relevant des domaines de spécialité de la Conférence et de leurs méthodes de saisie.

D1: Coorganiser la poursuite du développement des tâches communes et cogérer les exigences qui leur sont propres.

La CGC imprime sa marque aux stratégies et aux mesures concernant les tâches communes, en partenariat avec la Confédération. Elle se tient aux côtés de la Confédération en qualité de partenaire compétente et organisée, garantissant aux domaines de spécialité et aux cantons de nouveaux développements à la fois utiles, acceptables et tenant compte des différents niveaux fédéralistes.

D2: Utiliser les synergies dans le domaine des tâches communes avec un échange intercantonal.

Dans le cadre des tâches communes et des exigences qui leur sont propres, la compétence des membres s'étend aux mêmes tâches de saisie de données, d'assurance de la qualité et de mise à jour. Une collaboration renforcée permet de mutualiser des instruments, des bases et mêmes des processus, utilisant ainsi les synergies reconnues en matière d'exécution des tâches. Il peut également en résulter des recommandations communes aux cantons.

D3: Garantir des données et des offres utiles.

En tant que lien entre la Confédération et les communes et en se fondant sur les expériences acquises en pratique par ses membres, la CGC examine les données de base, les méthodes, les outils et les produits concrètement nécessaires et demandés. Ceux-ci sont gérés et proposés en fonction des besoins des clients.

D4: Utiliser la proximité avec la pratique pour des données de qualité élevée.

Si les données et les processus relevant de la responsabilité de la CGC peuvent bénéficier d'une saisie et d'une maintenance optimales, c'est à ses liens avec la pratique, à sa compétence spécialisée et à la proximité entretenue avec les objets et les décideurs qu'ils le doivent. Cette « proximité avec la pratique », gage d'une réelle plus-value, doit être conservée.

Infrastructure intercantonale



Le champ d'action « Infrastructure intercantonale » englobe les plateformes de mise à disposition de services, de données, d'instruments et d'algorithmes au niveau intercantonal. Ces plateformes et leur contenu résultent d'une part des exigences propres au droit de la géoinformation et de la poursuite du développement de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et d'autre part de réflexions concernant le moyen le plus efficace d'aider les cantons à accomplir les tâches de même nature qui leur incombent.

I1: Coorganiser activement la mise en œuvre de l'INDG.

La CGC apporte son soutien à la mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation également du point de vue technique. Elle s'engage pour que le portail de l'INDG devienne une réalité et pour que ses propres infrastructures intercantionales (comme geodienste.ch) et leurs offres bénéficient d'une interconnexion optimale avec les plateformes d'importance nationale en gestation. Pour ce faire, elle participe activement à structurer l'INDG en collaboration avec la Confédération.

I2: Mise à disposition coordonnée des géodonnées de base.

La CGC veille à une exploitation stable et une extension ciblée de geodienste.ch, afin de la conforter dans sa fonction de plateforme centralisant les offres cantonales dans le domaine des géodonnées et de l'ouvrir à d'autres jeux de données communs. L'extension de geodienste.ch suit la stratégie suisse pour la géoinformation, le mandat légal, l'utilité pour les groupes d'intérêt et les possibilités de financement existantes.

I3: Mettre en place et étendre les infrastructures intercantionales.

La CGC étend les infrastructures intercantionales en fonction des besoins des cantons et garantit les ressources requises à cette fin. Les infrastructures visent à assurer un soutien pour des tâches qui se présentent de la même manière dans tous les cantons et pour l'exécution desquelles une infrastructure centrale peut se révéler utile.

Géofutur (développement et innovation)



Le champ d'action « Géofutur (développement et innovation) » recouvre des tâches résolument tournées vers l'avenir. Les nouvelles possibilités techniques et les tendances de société influant sur la géoinformation doivent être identifiées au plus tôt, leur importance pour la CGC et les cantons doit être évaluée et des recommandations d'action doivent pouvoir être délivrées et des projets initiés.

F1: Permettre de nouvelles offres.

La CGC encourage les échanges portant sur des technologies d'avenir et les possibilités qui en découlent dans sa zone d'influence. Elle cherche à nouer des partenariats adaptés en ce sens. Elle encourage également les projets phares et salue les mises en œuvre initiales réussies dans les cantons. Elle incite enfin ces derniers à participer activement au développement de produits et de services correspondants.

F2: Identifier et prioriser les thèmes porteurs d'avenir.

La CGC suit les thèmes porteurs d'avenir, recueille les suggestions de ses membres et dresse une vue d'ensemble des développements importants à venir en matière de géoinformation. En fonction d'une évaluation commune, les thèmes prioritaires sont activement suivis et, le cas échéant, mis en œuvre avec des partenaires.

F3: Favoriser l'échange d'expériences et la formation continue.

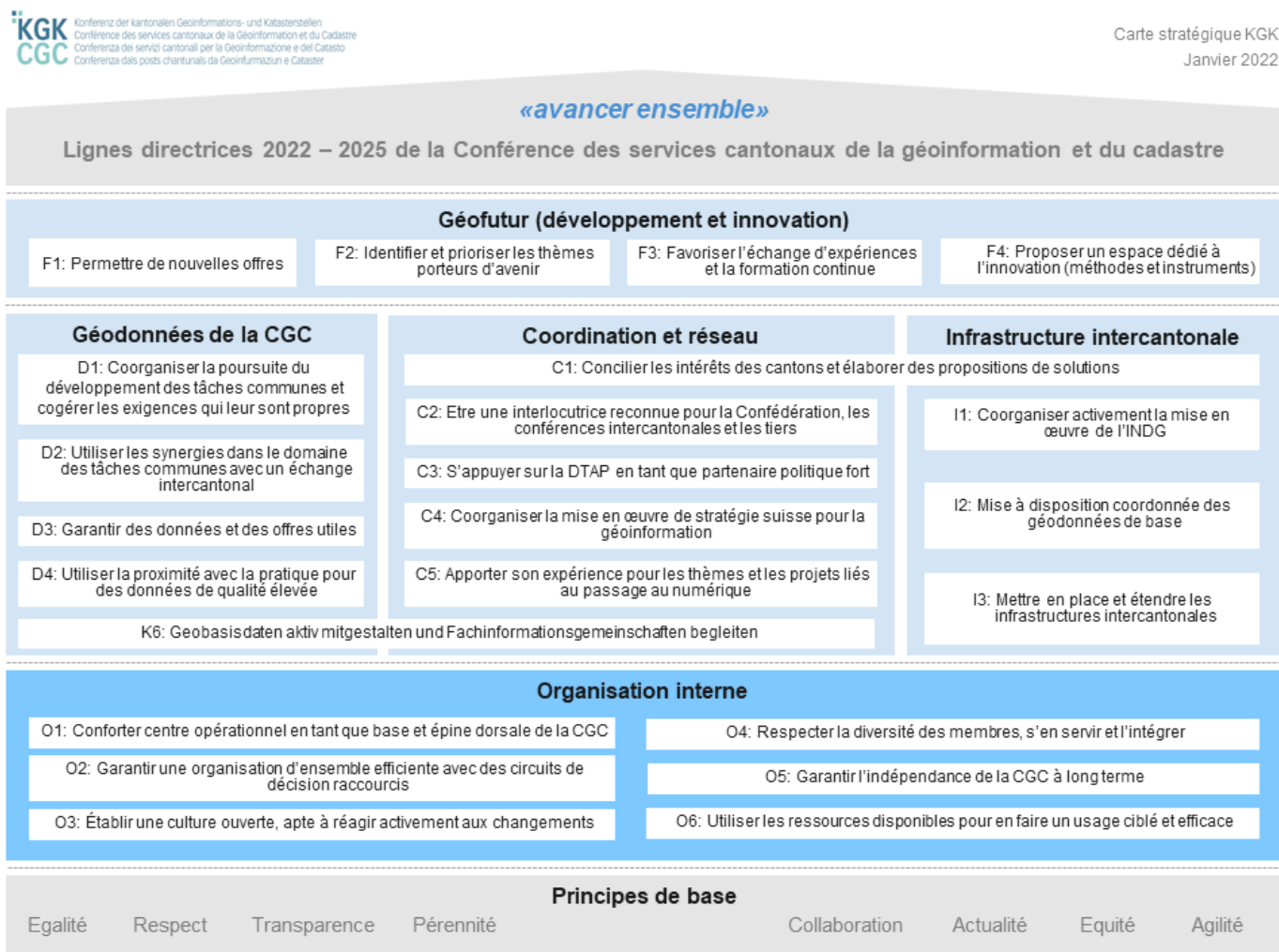
La CGC offre un espace à ses membres leur permettant d'échanger à propos des nouvelles technologies, organise des possibilités de formation continue avec des partenaires, donne des aperçus de projets aboutis et apporte son soutien à de premières mises en œuvre. Elle promeut la volonté et la capacité d'innovation ainsi que le transfert de connaissances entre les membres.

F4: Proposer un espace dédié à l'innovation (méthodes et instruments).

La CGC soutient les mesures de la stratégie suisse pour la géoinformation visant à développer la science des données (Data Science) et à promouvoir l'innovation. Dans ce cadre, elle veille à proposer un espace dédié à l'expérimentation au sein duquel de nouvelles méthodes et de nouveaux instruments peuvent être testés et éprouvés afin d'obtenir et tester des réponses à de futurs besoins.

6. Carte stratégique

La carte stratégique récapitule clairement les champs d'action avec leurs objectifs stratégiques respectifs au sein d'une représentation graphique. Elle sert d'instrument visuel pour la mise en application des objectifs stratégiques de la CGC dans l'action au quotidien.



7. Mise en œuvre

Les objectifs stratégiques sont mis en œuvre par l'intermédiaire du plan d'action de la CGC, déjà disponible et périodiquement réactualisé. Les différentes actions du plan font écho aux mesures de mise en œuvre énoncées dans les lignes directrices. Si les cinq champs d'action prescrivent la structure du plan d'action, ils fournissent aussi une indication sur l'organisation du comité directeur et plus généralement de la CGC.

Le plan d'action de la CGC est actualisé périodiquement, généralement une voire deux fois par an, sous la responsabilité du comité directeur ainsi que du centre opérationnel et avec la participation des membres et de la commission d'accompagnement de la géoinformation. Il est étroitement harmonisé avec les mesures de mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation puis est adopté par la DTAP, sur recommandation de la commission d'accompagnement de la géoinformation et une fois l'accord de l'assemblée générale de la CGC obtenu.

Mentions légales

Les lignes directrices de la CGC 2022-2025 ont été élaborées dans le cadre de l'action 1 du plan d'action 2021 de la CGC par une équipe clé (M. Ritter GS KGK, S. Rolli BS, M. Stevanovic BS, H.A. Veraguth GR) ainsi qu'avec les contributions d'un groupe de projet CGC supplémentaire (M. Barrucci TG, F. Gigon FR, P. Haller ZH, Th. Hösl LU, D. Kottmann GS KGK, L. Niggeler GE, R. Filli SH, B. Wicki OW, S. Ziegler SO) du 21 février au 21 novembre 2021. Les retours des membres ont été obtenues par le biais d'une consultation en novembre 2021 et ont été prises en considération dans la mesure du possible.